Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	07 janvier 2020 à 15h00mn									
PASSATION DE MARCHE N°	DP/QCBS/MCA-M/EW-25-C/Compact									
LIEU	Agence MCA-Morocco sise au : Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad – Salle de réunion du 4ème étage et par Webinaire									
ENTITE	Agence MCA-Morocco									
INTITULE DU PROJET	Sélection d'un Cabinet de consultants chargé de l'Appui à mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité dans le dispositif de la Formation Professionnelle.									

<u>PARTICIPANTS</u>: Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1ère partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **07 janvier 2020 à 15h00mn** une réunion d'information afin de présenter le contenu de la Demande de Propositions n° **DP/QCBS/MCA-M/EW-25-C/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de la « Passation des marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Naïma Sabri, Manager Formation Professionnelle, de l'Agence MCA-Morocco.

Madame Sabri a présenté brièvement les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions et des activités à effectuer dans le cadre de la demande de propositions susmentionnée, tels que présentés au niveau des termes de références.

Monsieur Amadou Seck, Procurement Agent Manager du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique via le lien Dropbox est acceptée ;
- La proposition financière doit être protégée par mot de passe ;
- La note minimale de qualification est de 80 points ;
- La date limite pour demander les clarifications est le 15 janvier ;
- La date limite pour la réception des offres est le 29 janvier à 15h00, heure locale de Rabat

Monsieur Youssef Medouar a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès

de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.

- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Maroc communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de la TVA.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE n'est pas requis pour les Non-résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II). Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce procès-verbal.

2ème partie – Questions/Réponses

Q1 : Vous avez parlé dans votre présentation de la procédure d'envoi/soumissions des propositions. Pourriez-vous nous donner plus d'éclaircissements par rapport à ce point ? Y a-t-il un modèle à suivre pour compléter les propositions techniques et financières ?

R1: Les propositions techniques et financières doivent être transmises via le lien Dropbox figurant dans la demande de propositions, qui est consultable sur le site web de l'Agence MCA-Morocco: www.mcamorocco.ma.

Ce lien figure aussi dans l'email d'envoi du Procurement Agent des Dossiers de Demande de Propositions lors des manifestations d'intérêt par les Consultants. Toutes les firmes intéressées par cette demande de propositions sont invitées à s'enregistrer en envoyant un email au Procurement Agent à l'adresse : procurement@mcamorocco.co, afin de recevoir toute la documentation nécessaire à cette Demande de propositions.

Par rapport aux types de fichiers, l'Agence MCA-Morocco privilégie les documents sous formats PDF. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'annexe 1 de la section II-Données particulières de la demande de propositions Procédure de soumission des propositions par voie électronique (page 43). Les formulaires des propositions, techniques (TECH-1 à 11) et financiers (FIN-1 à 4) en Word, sont disponibles sur le site web de l'Agence MCA-Morocco: www.mcamorocco.ma et sont également communiqués à tous les Consultants qui s'enregistrent auprès de l'Agence de passation des marchés de l'Agence MCA-Morocco, par l'adresse procurement@mcamorocco.ma.

Q2 : J'ai compris d'après l'évaluation technique que seul le personnel clé sera évalué. Est-ce que la firme peut ne pas soumettre les CV pour le personnel d'appui ? Qu'entendez-vous par Spécialiste en management des centres de formation professionnelle ou technique ?

R2 : Bien que les CV du personnel d'appui ne soient pas évalués à cette étape, les CV devront être fournis à l'appréciation de MCA-Morocco.

Un spécialiste en management des centres de formation est celui qui a l'expérience requise au niveau des Tdr en terme de gestion d'un établissement de formation professionnelle.

Q3 : Qu'est-ce que vous entendez par capacité financière ?

R3 : La capacité financière est une preuve de financement dédié à la mise en œuvre des services, sous forme d'une attestation de la banque, ou d'une autre institution compétente, avec lequel le consultant possède ou a accès au financement nécessaire.

L'Agence MCA Morocco se réserve le droit de décider si les preuves présentées par le consultant sont suffisantes sur sa capacité financière et de demander des informations supplémentaires.

Un Consultant qui ne démontre pas grâce à ses documents financiers qu'il a la capacité financière nécessaire pour exécuter les Services requis peut être disqualifié.

Merci de vous référer au « Formulaire TECH-2A ».

Q4 : Est-il possible de postuler en consortium et si oui comment sont évaluées les capacités financières des répondants ?

R4 : Oui, dans le cas de la co-entreprise/association (conjoint et solidaire), toutes les parties doivent soumettre la preuve requise relative à leur capacité financière et démontrer qu'elles sont solvables. Il est recommandé de vérifier cette condition avant d'aller en groupement.

Q5 : Le projet vise à mettre en œuvre une démarche qualité dans les établissements de FP. Quel est le périmètre concerné : Centres OFPPT ? Lycées mettant en place des formations de type BTS ? Dès lors les autres dépendant d'autres Ministères (type artisanat, santé, tourisme, ...) sont-ils concernés ? les centres privés ? Merci de nous donner des précisions sur les établissements concernés.

R5 : Aussi bien les établissements publics que privés seront concernés. Le dispositif d'évaluation et d'assurance qualité qui sera mis en place concernera tous les opérateurs de formation dont l'OFPPT, les établissements relevant des Ministères, les EFP privés, etc.

C'est un dispositif qui se veut national.

Q6 : Merci de donner des détails sur l'organisation des séminaires et des formations, en matière d'envergure et de durée ainsi qu'une idée sur le nombre possible de participants

R6: Les bénéficiaires des formations sont très bien explicités au niveau des Tdr. Par exemple pour l'activité n°5 de la mission n°2, il s'agit de mener des actions de renforcement des capacités au profit de 50 représentants des acteurs concernés du dispositif de la FP (DFP, Opérateur de formation professionnelle, Etablissements, etc.). La répartition par opérateur sera décidée par le comité de suivi du projet.

Pour le séminaire, il sera adressé à un public plus large et concernera une centaine de personnes environ.

Q7 : concernant la mission 2 - Activité 4 : il faut rencontrer 15 opérateurs de formation (et il est précisé 2 par organisme...). Quelle est la répartition géographique ? Qui prend les contacts ?

R7 : Il s'agit de mener l'expérimentation au niveau de 30 établissements. Naturellement, ces derniers seront identifiés en fonction de leur capacité à mener cette expérimentation et donc le nombre d'opérateurs de formation ainsi que la répartition géographique vont être arrêtés en fonction des établissements identifiés par le comité de suivi du projet.

Q8: I'expert en SI n'apparait pas dans les TDR, confirmez-vous sa mobilisation obligatoire?

R8: Les spécialistes SI sont bel et bien demandés dans les TDR et ce au niveau des missions optionnelles. Parmi eux il y'a des profils clés comme l'architecte des SI et l'ingénieur concepteur développeur et d'autres sont en appui comme l'ingénieur dans l'administration et sécurité des systèmes et des réseaux et l'ingénieur dans l'administration des bases de données.

Q9: concernant la mission 2 - Activité 1 : il est demandé d'évaluer la procédure d'autoévaluation actuelle des établissements. S'agit-il d'évaluer le projet pilote financé par la BAD relatif au SIEV (présenté au début des TDR). Ainsi, que doit-on évaluer et améliorer ? Il semble en effet que le système d'auto-évaluation soit celui mis en place avec l'appui de la BAD et reposant sur 3 outils.

R9 : Effectivement, il s'agit du système développé avec la BAD mais qui a subi des ajustements. Il est demandé de faire une analyse de ce système d'autoévaluation et de proposer les améliorations nécessaires. Ce système est utilisé par une centaine d'établissements et il est question d'évaluer cette expérimentation et de stabiliser le système avant de passer à l'évaluation externe.

Q 10 : La proposition de deux profils d'expert pour un seul rôle est-elle possible ? la notation se fera elle dans ce cadre en cumulant les notes accordées à chaque profil ?

R10. Seul le CV d'un profil-clé de base sera noté. Cependant, le Consultant peut renforcer ce profil par un ou plusieurs experts d'appui pour palier éventuellement les manquements de ce profil.

Q 11 : Dans les TDR p95 ce sont seulement 2 experts en appui complémentaire, ce n'est pas clair !

R11 : Au niveau de la page 95 figurent le personnel clé et d'appui pour les missions de base. C'est un minimum exigé et le consultant est libre de mobiliser l'expertise complémentaire nécessaire pour atteindre les objectifs du projet.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II: Présentation (en Powerpoint)

Annexe I : Fiche de présence



وكالله حسابي تقكر الثالفية-المغري

FICHE DE PRESENCE

REUNION DE PRE-SOUMISSION

Intitulé: La sélection d'un cabinet de consultants chargé d'appuyer l'Agence MCA-Morocco dans la mise en place d'un système d'évaluation et d'assurance qualité dans le dispositif de la Formation Professionnelle DP N°: DP/QCBS/MCA-M/EW-25-C/Compact

Entité : Agence MCA-Morocco Lieu : Salle de réunion - Agence MCA-Morocco Date : O7 i sovier 2000 à 15 homm

Date : 07 janvier 2020 à 15h00mn						
MOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE	ADRESSE	SIGNATURE	_
			TELEPHONE	ELECTRONIQUE		
DAIRST ASKRUL	Carrelas	PR AXIMUM	22 Axiyury 066 (973/2) abole Chart &	ablebry C.	4	
Yearssed MEDOUAL	4010	N.11)10)	١		
G MANDOUNE RKIN	Met wings	DFR	7 FP 066894806 d'unch mondie	d mot mondiff		
Couche RAYONS ARYSON	SPS	G G	ì	,	al series	
EMALTED Hamson	Se Broth	CON SURING	067357691 3aims	Zaimo	A Company	
Mohomed CL-MUMANE	RPM	MCA-M		0 0	9	
Vuma me Benomos	SAK	MCA-M	l	(The state of the s	
Swaden J. Jule	0 Kg	MARINI PA			XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	



(1/20	Via Webinoise	Vio. Webinosis	Lie Webinson	Via Webioni	Vie Withinsi				
	(1			l	(
	(\	((
	9 Phose	Mogors Monoc	SOFRECO	WIP Consultants	SOFRECO	PRAXIMUM				
	Janaper 9 Chrow) (\	\	\	\				
	Naima SABR	EMerghad: Solmo-	S. Verom	M By pow.	Yosmin Hornos Pelletien	Mushopho-				